

REGLEMENT TECHNIQUE MOB

CATEGORIE MOB SPORT.

Toutes pièces changées devront être remplacées par de l'origine ou sur une base d'origine adaptable. (Pièces sur mesure ou de fabrication « maison » interdites).

1- Motorisation.

Les pièces devant rester d'origine :

- vilebrequin
- allumages et boitiers
- boîte à clapets
- courroie

Les pièces pouvant être modifiées :

- cylindre fonte 50cc. (Refroidissement par AIR ou LIQUIDE)
- ajout et retrait de matière dans les carters moteur et dans le cylindre autorisé. (Sauf réalésage)
- roulements.
- échappement homologué autorisé.
- carburateur diam 19mm maximum.
- lamelle de boîte à clapet.
- variateur.
- embrayage.
- ressorts moteur, galets, ressort d'embrayage.
- démultiplication finale.

2- Partie cycle.

Les mobs devront garder l'aspect et le profil d'origine.

Les pièces devant rester d'origine :

- Fourche.
- Réservoir de carburant d'origine (pas de réservoir additionnel)
- Jantes.

Les pièces pouvant être modifiées :

- Amortisseur arrière libre.
- Pneus.
- Guidon.
- Eclairage, Clignotants et feu stop neutralisés.

Éléments obligatoires :

- 1 lampe arrière additionnel (rouge) de type vélo doit être montée à l'arrière du véhicule. Elle devra fonctionner moteur éteint.
- Les tampons de protection ne devront pas dépasser la carrosserie du scooter.
- Coupe circuit au poigné **OBLIGATOIRE.**
- Récupérateur de trop plein de carburateur. Canette interdite.
- Embouts de guidon.
- Carburant 95 ou 98 du commerce. (Additif interdit)

Tout ce qui n'est pas précisé dans le règlement est strictement interdit.